



**NUMÉRO SPÉCIAL  
CONTRIBUTIONS AUX  
THÈMES DU CONGRÈS  
DE POITIERS**

## LANGUES RÉGIONALES : UNE QUESTION TOUJOURS SPÉCIFIQUE ET UN NOUVEAU CONTEXTE.

Défendre les langues de France contribue à maintenir et à développer la diversité et la richesse culturelles du monde.

Si aujourd'hui 150.000 élèves reçoivent un enseignement de et/ou en langue régionale, l'UNESCO classe la plupart de nos langues parmi les langues en danger. Face à l'évolution de la transmission familiale, le service public d'éducation est investi d'un rôle majeur pour transmettre ces langues et assurer leur pérennité.

Depuis la loi Deixonne (1951), le Ministère de l'Éducation nationale a procédé par arrêtés et circulaires.

La FSU avait pointé le risque de désengagement de l'État et les inégalités probables entre régions. Cette analyse s'est révélée juste :

- là où les collectivités territoriales s'investissent (Bretagne, Pays Basque, Corse...), il est possible de peser tous ensemble pour obtenir des ouvertures et combattre des fermetures. Certaines créent des Offices Publics qui peuvent réaliser des études et analyses que les Rectorats et les DSDEN (ex IA) ne font pas.
- dans le même temps, l'État a accentué son désengagement : diminution drastique du nombre de postes aux CAPES (voire au CRPE), insuffisance de postes d'encadrement et d'animation pédagogiques, formation initiale sacrifiée comme dans les autres disciplines, aucune politique volontariste de formation notamment pour les futurs PE ou encore des titulaires en poste désireux de se former en LR...

L'actuel Président de la République s'est engagé à faire ratifier par la France la *Charte des langues régionales et minoritaires*. De son côté, l'ARF (Association des Régions de France) revendique un transfert de compétences de la politique en faveur des langues régionales qui accorderait aux régions un rôle de chef de file et de coordination entre l'État, les départements, les communes et les intercommunalités.

Si les politiques linguistique et culturelle volontaristes de certaines régions sont louables, la FSU rappelle son opposition au désengagement de l'État vis-à-vis du service public d'éducation.

La FSU demande donc que l'État réaffirme dans les principes et dans les actes le rôle du service public d'Éducation pour l'enseignement bilingue, l'enseignement de et/ou en langue vivante et l'enseignement optionnel des langues régionales.

La FSU n'est pas opposée à un partage des compétences entre l'État et les régions sous certaines conditions :

- l'État doit rester maître d'œuvre du recrutement, de la formation initiale et continue, de la gestion des enseignants (affectation, carrières) ainsi que des programmes.
- L'État doit reconnaître les langues régionales comme des langues à part entière, traitées comme telles (horaires, programmes et épreuves nationales).
- L'implantation des sections bilingues, enseignements optionnels et langues vivantes dans le premier et le second degrés pourrait relever d'une concertation entre l'État et les collectivités territoriales, l'État restant de fait maître de la décision (cf. 1<sup>er</sup> tiret).

Les différentes instances paritaires de concertation doivent être consultées obligatoirement. Idem pour l'expression des besoins en recrutement. La FSU combattra toute carte scolaire établie dans une optique de complémentarité public-privé.

En tout état de cause, la FSU considère qu'une loi-cadre est nécessaire pour sécuriser la situation des langues régionales notamment dans le service public d'éducation. Non prises en compte dans la loi d'orientation sur l'école, elles doivent le devenir.

Sur les questions plus spécifiques du premier degré et du second degré, la FSU reprend les mandats de ses syndicats nationaux, exprime son souhait de continuité de l'enseignement et demande une politique d'offre généralisée. Elle réaffirme son opposition à la RGPP.

Joan-Miquèu Espinasse (SNUIPP)

Marie-Jeanne Verny (SNESUP)

Thérèse Jamet-Madec (SNES)

Marc Rollin (SNES)

## VALLS À PAS DE GUÉANT CONTRE LES IMMIGRÉS SANS PAPIERS

: faut-il lui demander comme la direction de la FSU d'« aller plus loin » ?

La circulaire Valls du 28 Novembre est dans la lignée de toute la politique du personnage. Avant même qu'il devienne ministre de l'intérieur, il s'était déjà illustré par l'appui qu'il apportait en toute circonstance à la politique de Sarkozy Fillon et en particulier à sa politique contre les travailleurs immigrés. Celui qui à l'époque au PS soutenait ouvertement la TVA sociale de Sarkozy ne rechignait pas par ailleurs alors à organiser des colloques dans sa propre ville avec Besson, ministre des expulsions, pour lui apporter son soutien.

A peine au ministère de l'intérieur, il s'illustrait par le démantèlement des camps de Roms sous les applaudissements de l'UMP. Sa dernière circulaire s'inscrit dans la stricte continuité de celles de ses prédécesseurs : les sinistres Hortefeux et Besson. Là où la circulaire de 2006 de Sarkozy demandait deux ans de scolarisation en France, la circulaire Valls... en réclame trois ! Quant aux travailleurs célibataires, leur régularisation est subordonnée à deux ans de travail par exemple pour trois ans de séjour en France, les deux années de travail étant attestées par le patron. Le Monde indique clairement en quoi ce

dispositif est un véritable piège qui va se refermer sur les sans papiers : « Sur le fond, les avancées de la circulaire - la suite montre qu'il n'y a aucune « avancée » - reposeront beaucoup sur la volonté de l'employeur des sans papiers. Celui-ci est invité à se dénoncer (...); il n'y aura pas d'« amnistie fiscale » et se dévoiler impliquera de fait un redressement. ». Or aucun patron (il s'agit de négriers, non des philanthropes !) n'acceptera de payer des milliers d'euros pour déclarer avoir employé des sans papiers pendant des mois. La circulaire Valls se révèle ainsi pour ce qu'elle est : un formidable instrument à remplir les charters de sans papiers refoulés dans leur pays d'origine.

Voilà ce que devrait dénoncer la FSU et elle devrait œuvrer au front unique pour le retrait de la circulaire, pour le retrait de toutes les lois racistes, anti immigrés et la régularisation de tous les sans papiers. Le communiqué de la direction de la FSU va exactement en sens inverse. Son titre dit tout : « aller plus loin » ! Et après quelques critiques de pure forme, le communiqué se plaint... « qu'une circulaire n'a pas valeur de loi » ! Voilà qui signe en réalité le soutien de la direction de la FSU à la circulaire Valls, laquelle est d'ailleurs le produit de nombreuses rencontres avec les dirigeants syndicaux.

Mais Valls n'est que le ministre, l'exécutant du gouvernement . En fait le choix sur ce terrain comme sur les autres est pour la FSU : coopération de la politique du gouvernement ou combat contre celle-ci toute entière au service du patronat ? Le

courant Front Unique combat pour: **aucun soutien au gouvernement Hollande Ayrault Duflot Pinel**

Roland Michel, élu Front Unique CFR FSU Auvergne

## CONTRIBUTION AU DÉBAT

Depuis des décennies, 5 organisations syndicales étaient jugées représentatives ; la "loi du 20 août 2008 pour les salariés du privé, (accords de Bercy) modifiait profondément cette conception des choses. C'est le 5 juillet 2010 que la déclinaison pour les fonctions publiques fut adoptée, abrogeant ainsi l'amendement Perben qui figeaient la représentativité. Si elle nous est apparue comme une amélioration ramenant à leur juste place les organisations qui vivaient sur des rentes de situation très éloignées de la réalité syndicale, cette loi pose aussi de sérieux problèmes quant à la façon dont nous considérons la représentativité de notre organisation.

**La représentativité ne peut pas découler exclusivement des résultats électoraux.**

Cette loi impose une nouvelle conception de la représentativité fondée principalement sur l'élection. Cela engage le syndicalisme sur la voie d'une institutionnalisation qui pourrait le couper de la force que représente la mobilisation des salariés. Depuis plus d'un siècle, le syndicalisme en France s'est construit sur sa capacité à construire des luttes afin d'imposer ses revendications dans un contexte favorable. Si le vote permet de prendre en compte l'expression des salariés, la FSU doit cependant continuer à appuyer sa représentativité également sur sa capacité à créer le rapport de force sur le lieu de travail et dans la rue.

Le texte préparatoire reflète clairement une préoccupation presque exclusivement tournée vers la représentativité par l'élection. La victoire électorale devient la raison première de la

nécessité de renforcer la FSU, devant la défense des acquis ou les conquêtes sociales qui ne sont mêmes pas évoquées !

**Il est temps de changer de vocabulaire et d'engager l'épreuve de force !**

Quant à la conception des rapports sociaux, l'emploi même du vocabulaire "partenaires sociaux", "dialogue social", reflète une vision du syndicalisme qui accepte trop largement le vocabulaire de nos adversaires. Leur logique est celle de la neutralisation du syndicalisme, objectif qu'ils veulent atteindre en nous intégrant dans un système institutionnel. C'est aussi un vocabulaire qui aspire à nous faire accepter du consensus : le dialogue entre "partenaires" si loin du rapport de force et de l'affrontement de classes qui fut celui des organisations sociales ouvrières pendant des décennies, est facteur de renoncement social.

La notion même de conflit social, ce qui passe principalement par la grève, auparavant au centre de la pratique syndicale, devient une situation extrême à laquelle on recourt presque à regret et en s'excusant. Le mot grève est quasiment absent de notre texte de congrès ! Qu'il s'agisse des confédérations interprofessionnelles face au patronat ou des fédérations de fonctionnaires face à l'État employeur, les organisations syndicales ne doivent pas perdre de vue que leur force repose d'abord sur l'organisation de conflits sociaux pour faire reculer leurs adversaires et de leur arracher des conquêtes sociales.

Karine Van Wynendaele (SNES, Lens, 62)

## FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

La FSU se prononce dans le thème 3 « pour des financements solidaires nouveaux et dénonce un processus dangereux, celui d'une fiscalisation continue de la protection sociale qui ne s'attaque pas à la source des difficultés : un partage de la richesse produite qui spolie les salariés.

La politique d'austérité vise à réduire les dépenses publiques et les dépenses sociales qui en représentent la moitié. Avec le pacte de compétitivité, elle remet en cause la couverture sociale et menace notamment les retraites, l'assurance maladie..., l'objectif étant le recours au marché des assurances privées provoquant ainsi un surcroît d'inégalité.

À l'origine, le financement était assuré par des cotisations sociales. Jusqu'au début des années 80, la hausse régulière du taux de cotisation accompagnait l'amélioration progressive des prestations sociales accessibles à des couches toujours plus larges de la population. Le financement solidaire de la protection sociale devient alors une réalité.

À partir de cette date, le processus s'inverse : le chômage, le gel successif des cotisations patronales, le ralentissement de la hausse des salaires (liée à un rapport de forces insuffisant) et l'augmentation des besoins sociaux provoquent un déséquilibre des comptes auquel les gouvernements successifs répondent par une fiscalisation méthodique et progressive des financements qui pèse toujours davantage sur salariés et retraités.

En 20 ans, la part des salaires (nets plus cotisations) a régressé de 8% dans la part de la richesse créée, aboutissant au transfert cumulé de 1500 milliards du côté des profits. La CSG, créée en 1991, assure aujourd'hui 13% des recettes de la sécurité sociale

(90 milliards par an, 1500 milliards depuis sa création jusqu'en 2010), la part des cotisations tombant à 56%. La récente décision de taxer à 0,30% les retraites relève de la même démarche.

La FSU s'oppose à cette politique qui vise à abaisser le coût salarial et à transférer les cotisations patronales vers la TVA ou vers la CSG en abaissant les cotisations sociales.

Elle rappelle le principe fondateur : chacun cotise à la hauteur de ses moyens et reçoit selon ses besoins, qui, actuellement, ne sont pas couverts. Il faut donc accroître les recettes, par des financements solidaires fondés sur un nouveau partage des richesses. Cela suppose une politique en faveur de l'emploi et contre la précarité. La FSU demande très justement:

- l'augmentation de la taxation des revenus du capital et du patrimoine en faisant cotiser les revenus financiers au même niveau que le travail,
- la suppression des exonérations de charges,
- l'élargissement des cotisations à la valeur ajoutée.

Par ailleurs, une CSG progressive pourrait bien se révéler n'être qu'un leurre qui conduirait à la fusion avec l'impôt sur le revenu.

N'esquivons pas le débat sur les moyens d'un financement solidaire .

Marylène Cahouet, Jean-Yves Barbier  
Secrétaires nationaux de catégorie du SNES-FSU

# LA DIRECTION DE LA FSU DOIT SE PRONONCER POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION.

Si le projet de loi d'orientation présenté par le gouvernement Hollande-Ayrault-Duflot-Pinel, a été préparé et rédigé afin de ne pas heurter de front les enseignants, peut-on, s'abstenir au CSE du 14-12, ou comme le fait le communiqué de la FSU du 6 décembre dire que « la FSU partage nombre des orientations données dans ce projet », ou encore « la FSU note que certaines propositions qu'elle porte ont influencé la rédaction du texte... » ? Outre les platitudes de rigueur, pleines de bonnes intentions, celles dont l'enfer est pavé, le texte lui-même se coule dans les politiques qui ont prévalu depuis la loi Fillon de 2005, compétences, accompagnement personnalisé, contre-réforme des lycées, etc... Il formule clairement un certain nombre d'attaques non détournées : transfert vers les régions des CIO, et ce en dépit de la grève en 2003, définition par les régions de la carte de formation professionnelle afin de l'adapter aux besoins locaux de la bourgeoisie. Le poids des collectivités territoriales renforcé dans les conseils d'école et les CA des collèges et lycées, nomination de « personnalités du monde économique et social » dans les CA, accords avec des associations et les collectivités territoriales pour les activités périscolaires, conseils collèges-écoles pour des projets d'enseignement, avec toutes les conséquences sur le contenu des enseignements comme sur les statuts. Mais c'est autant parce que la loi renvoie à des décrets qu'elle est une menace, une étape qui se veut d'abord consensuelle vers des décisions qui remettent en cause les statuts, les enseignements : les rythmes scolaires et l'allongement de l'année scolaire, l'entrée

de milliers de stagiaires qui ne seront pas titulaires des concours et donc pas fonctionnaires. C'est cette démarche et la réaction bienveillante des directions syndicales qui permet immédiatement dans la foulée à Peillon d'annoncer à qui veut l'entendre une ouverture de négociations, présentée comme la revalorisation du métier d'enseignant, et qui conditionnent l'hypothétique augmentation des salaires à une redéfinition bien réelle des services, tant dans le contenu que dans une augmentation du temps de travail : « en changeant aussi la nature du métier. Ça ne peut pas se faire en 2013, on peut ouvrir les discussions en 2013, ma porte est ouverte, je suis prêt à partir de janvier 2013 à ouvrir la grande négociation qui n'a jamais eu lieu dans ce pays sur la refondation du métier d'enseignant. Il y aura bien entendu les contenus, qu'est-ce qu'on fait quand on enseigne (...) et citant le désormais universel exemple allemand, « pourquoi garde-t-on uniquement le salaire et pas tout ce qui justifie le salaire ? » (RMC 10-12) L'on apprend ainsi que les enseignants parmi les moins bien traités des pays dits développés, ne mériteraient une augmentation de salaire qu'en fonction de la destruction de leur statut, et tout particulièrement des décrets de 50 ! Ce que Sarkozy promettait d'ailleurs lors de sa campagne électorale. -La FSU a donc la responsabilité de se prononcer pour le retrait du projet de loi et de cesser toute discussion dans ce cadre.

Julien Barathon, Front Unique,  
élu CA académique SNES de Clermont.

## PERTE D'AUTONOMIE : PLEURE PAS PENELOPE

La perte d'autonomie, quelle que soit son origine (handicap, accident de la vie, vieillissement) est un problème posé à notre société. Une loi est annoncée pour 2014. Une nouvelle séquence s'ouvre. Notre congrès de Lille a créé une commission actifs/retraités qui a élaboré deux documents validés par le CDFN. Ils ont servi de base aux audiences ministérielles, aux débats avec les syndicats, les mutuelles.

Nous regrettons que le texte préparatoire ne s'appuie pas sur ce travail et nous proposons de le reprendre comme base de réflexion.

### Les services publics comme réponse solidaire à la perte d'autonomie

Nous demandons la création d'un droit universel, sans condition d'âge ni de ressources. Les services publics doivent assurer à tous l'accès sur l'ensemble du territoire. Ils sont pilotés par un organisme public national, pérenne, chargé de mettre en cohérence et de suivre la mise en œuvre des politiques prenant en compte les réalités locales au plus proche des besoins et l'ensemble des dimensions de cette question (structures hospitalières, de soins, d'accueil, accès au logement social, aux transports, à la culture, développement de la prévention, de la médecine du travail...). Organisme national et décentralisé associant élus, représentants des personnels, personnels médicaux, représentants des mouvements associatifs des usagers et des salariés.

### Des personnels bien formés, avec des perspectives professionnelles

Nous proposons de construire des référentiels de formation communs à l'ensemble des formations et des modules spécifiques à chaque métier. Ces parties communes devant permettre la coordination des interventions, les échanges d'expérience, l'analyse des signaux d'alerte. Il faut assurer la formation continue pour améliorer le service rendu. L'Éducation nationale est ga-

rante du contenu de la formation et de la validation.

Qualifiés, les personnels doivent intégrer un statut relevant de la FPT ou de FPH avec une gestion départementale

### Un financement repensé

Le financement de la protection sociale, dont celui de la perte d'autonomie est une composante, est un enjeu politique majeur qui recouvre la conception, les choix de notre pays en matière de financements solidaires. Le débat sur le 5<sup>ème</sup> risque ou 5<sup>ème</sup> branche est dépassé.

Aujourd'hui les financements – 24 milliards, 1,2% du PIB (60% assurance maladie, 20 % départements, autres acteurs), sont croisés (publics, organismes sociaux et acteurs privés). Ils sont loin de répondre aux besoins. Nos propositions s'inscrivent dans le cadre d'une fiscalité plus juste et d'une réforme sur la structure des prélèvements existants. Ce financement doit être assuré par la solidarité nationale dans le cadre existant de la sécurité sociale.

### Décider vite

Le congrès de la FSU doit poursuivre la réflexion à partir des documents de mars 2012 pour franchir une nouvelle étape et peser afin que le gouvernement décide vite de premières orientations et mesures, engage un débat de fond sur les axes d'une véritable politique pour compenser la perte d'autonomie. La FSU doit proposer à nos différents partenaires d'engager une campagne de mobilisation et de débats.

Joël Chenet  
Collectif d'Animation SFRN

# DÉCENTRALISATION INQUIÉTANTE....

L'inégalité de ressources entre collectivités territoriales est déjà criante. Vu du département de l'Oise en Picardie, le bilan de la décentralisation est mitigé. La succession de majorités diverses au Conseil Général s'est traduite par des orientations différentes mais aussi une certaine continuité. La majorité actuelle de « gauche » a voulu s'attaquer à la fracture numérique en favorisant le développement du haut débit sur le département, dotant par exemple les collégiens d'un ordinateur portable. Mais elle a aussi continué à financer l'enseignement privé au maximum des possibilités de la loi, et poursuivi l'externalisation de missions, comme l'illustre la construction récente par le CG d'une cuisine centrale dont l'exploitation est confiée à un grand groupe privé!

La situation financière est aujourd'hui telle que le CG va emprunter sur les marchés financiers pour boucler ses fins de mois. Il s'interroge sur la poursuite de la gratuité des transports scolaires qui, bien qu'étant une compétence non obligatoire, est pourtant un élément fondamental de combat de la fracture scolaire. On peut donc s'attendre à de nouvelles régressions dans la prise en charge de la solidarité dans un département touché de plein fouet par les licenciements, qu'ils soient liés à la stratégie financière de multinationales (Continental, Arcelor-Mittal) ou au « détricotage » du tissu des PME. Dans certains bassins d'emplois, il y a explosion du nombre de bénéficiaires des minima sociaux (RSA...). La gestion des personnels du CG avec un pilotage par objectifs pose problème : les personnels sociaux craquent et ils ne sont pas

les seuls.

Autre phénomène à prendre en compte, celui de l'installation dans les secteurs péri urbains du département de salariés de la région parisienne qui fuient la cherté des logements. Dans ces secteurs, les Services publics ont été durement touchés par la RGPP, la Réate, le pilotage par la LOLF. Dans une région qui est déjà un véritable désert médical, fermés les bureaux de postes, les trésoreries, les antennes EDF, GDF, disparue la scolarisation des moins de 3 ans, tandis que les fréquences des dessertes SNCF connaissent des remises en question récurrentes. C'est bien un sentiment d'abandon par la puissance publique que vivent les populations.

Dans ce contexte dégradé, le gouvernement avance son projet de loi « Responsabilité et confiance dans les territoires », articulant décentralisation et réforme de l'État, avec comme boussole la réduction des dépenses publiques. Dans le projet actuel, il n'y a pas de réelles réponses aux inégalités territoriales croissantes, alors qu'en matière de ressources et d'augmentation des dépenses sociales des départements comme l'Oise sont déjà en difficulté. Sans véritables péréquations entre territoires riches et pauvres, sans intervention volontariste de l'État, le risque est grand de voir se constituer de vastes secteurs de relégation sociale, favorisant entre autre le vote d'extrême droite.

**Section départementale de l'Oise**

## FDE : FAIRE VIVRE LES MANDATS FSU !

Le gouvernement nous a annoncé une grande réforme de la formation des enseignants, avec comme mesure phare la remise en place d'une année de fonctionnaire-stagiaire à mi-temps devant élèves (pour 2014), la création des ESPE et la mise en place d'emplois d'avenir professeur. Ces mesures – telles qu'elles sont proposées aujourd'hui, sont-elles de nature à améliorer la qualification des enseignants ? Nous aimerions le croire. En effet, les grands principes d'une formation intégrant disciplinaire et professionnel, irriguée par la recherche mis en avant ces dernières années sont mis à mal par les mesures concrètes. Le choix de placer le concours en M1 coupe le master en deux avec le risque majeur de revenir à une dichotomie disciplinaire/professionnel, celui de mettre les M2 à mi-temps devant élèves rend plus qu'improbable la production d'un mémoire en lien avec la recherche. Nous n'avons donc pas une réelle maîtrise de la formation... Quant aux ESPE, ce sont - en l'état actuel du projet - des structures non pérennes, soumises aux rapports de force locaux, puisqu'elles sont « accréditées » pour 5 ans, renouvelables...ou pas. Les nouveaux mandats proposés par la FSU sont à même d'orienter différemment la formation pour une réelle élévation des qualifications pour tous les niveaux d'enseignement. Encore faut-il les faire vivre.

**Les pré-recrutements**, que la FSU a défendus seule au départ, sont une priorité. Les emplois d'avenir-professeur, aides sociales pilotées par les tâches à effectuer dans les établissements mettront les jeunes de milieux populaires en difficulté pour réussir leurs études vers l'enseignement. 18 000 emplois d'avenir sont attendus d'ici 3 ans. Avec les étudiants, qui sont l'avenir de la profession, nous devons peser pour les transformer en pré-recrutements. Il faut poursuivre les débats : qui, comment, à quel moment pré-recrute-t-on ? Quelle contrepartie deman-

der aux étudiants ? Y compris en envisageant des solutions différentes pour les PE, PLC et PLP.

**D'autres sujets sont à prendre à bras le corps** et nécessitent des négociations largement ouvertes et l'implication de tous les personnels : construire une formation et des épreuves de concours liant disciplinaire et professionnel, impulser la pré-professionnalisation en Licence, proposer des maquettes de master dignes de ce nom avec stages encadrés et mémoire de recherche, un cadrage national, une carte des formations, une véritable formation post concours, des parcours différents selon le moment où l'étudiant (ou le travailleur en reconversion) décide de s'orienter vers l'enseignement, une formation de formateurs, la mise en place d'ESPE pilotées démocratiquement, avec des moyens fléchés et des équipes pluri-catégorielles, etc.

**La mise en place de la réforme est urgente, mais l'urgence ne doit pas être un prétexte pour obérer l'avenir et limiter les ambitions** : il faut dès maintenant tout faire pour qu'à la rentrée 2013, les fonctionnaires-stagiaires ne soient pas à temps plein, que les M2 ne soient pas à tiers temps devant élèves afin de pouvoir préparer le master et faire un mémoire dans de bonnes conditions, qu'ils soient rémunérés à plein temps. Les 1000 postes prévus pour la formation doivent permettre de recruter des formateurs associés et PEMF, ainsi que des enseignants-chercheurs spécialistes d'éducation. La création des ESPE doit impliquer tous les acteurs concernés.

La FSU doit décider d'actions avec les formateurs, vers la presse, auprès des députés.

**Claire Pontais**  
Pour le SNEPFSU

## BASE ÉLÈVES, SOCLE COMMUN, LPC ET REFONDATION DE L'ÉCOLE

Refonder l'École, ce n'est pas modifier ou simplifier les dispositifs existants car ils ont été créés dans le but de l'orienter selon les critères de la stratégie de Lisbonne, qui est contraire à la mission émancipatrice de l'école voulue par la FSU. Se questionner sur le passage à une culture commune émancipatrice impose le rejet préalable du socle commun et des dispositifs de gestions et de suivis centralisés et informatisés fondés sur des informations nominatives.

### Le Socle commun est un enfermement, le LPC qui le valide un traçage

En 2010 la FSU montrait que la mise en place du socle renforçait et entérinait les inégalités scolaires. Le socle et le livret de compétences constituent un dispositif d'enfermement muselant la capacité des enseignants à diversifier leur pédagogie. La notion de socle part du postulat déterministe selon lequel une partie des enfants est juste capable de l'acquérir, qu'il faut donc pour celle-ci privilégier l'efficacité, c'est à dire l'employabilité. Le socle et le LPC ne constituent pas un suivi mais un « traçage ». Sans lien avec les évaluations formatives, le livret de compétences informatisé a pour but de conserver des informations sur l'élève tout au long de son cursus scolaire et de son parcours de formation, y compris le fait qu'une compétence n'a pas été acquise en temps voulu<sup>(1)</sup>. Plus grave, le livret évalue des compétences sociales et civiques.

Les fichiers scolaires nominatifs numérisés centralisés -Base élèves, le répertoire national des identifiants et le livret de compétences- mettent en danger les libertés individuelles :

Avec les fichiers administratifs, ils constituent un même dispositif relié par le numéro d'identifiant élève. Le livret de compétences veut tout évaluer, il automatise le passage d'un degré scolaire à l'autre et l'orientation des élèves (APB) sans que la famille puisse s'y opposer, il est accessible via internet à de multiples personnes. Il participe d'une « philosophie » de la transparence qui porte atteinte aux libertés individuelles. C'est une vision « totalitaire » de la personne : l'enfant devient ce qui est écrit dans le LPC.

En conséquence, nous demandons que La FSU s'oppose à ce traçage informatique qui constitue la base d'un super CV dans lequel pourra puiser à son gré le patronat.

Nous souhaitons que la liberté des individus, le respect de leur vie privée soient enfin effectifs, que les fichiers scolaires et administratifs soient cloisonnés, sécurisés, que les informations privées ne sortent pas des établissements, que les livrets scolaires d'évaluations et le droit de les communiquer appartiennent exclusivement à l'élève et à sa famille.

Nous demandons que les sanctions contre les enseignants qui avaient refusé ou refusent d'utiliser ces dispositifs, dangereux pour les libertés, soient levées.

Commission Thème 1 - FSU 38

(1) Bovani M. Laudet P. Taupin A. : « La mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège » Août 2012.

## COMBATTRE L'ATTAQUE CAPITALISTE CONTRE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Depuis les années 1980, les gouvernements et l'U. E. ont entamé une transformation du système éducatif pour le mettre au service des intérêts du capitalisme.

Outre des attaques répétées contre l'école publique notamment par les suppressions d'emplois et de moyens, ils ont développé la logique des "compétences" avec le "passport européen du salarié" (Europass), qui doit se décliner dans les législations nationales et dans l'ensemble du système éducatif et de formation. Le développement des référentiels de compétences à l'université et dans le monde du travail, la "loi d'orientation sur la formation tout au long de la vie" (2009), montrent que c'est tout le système des qualifications reconnues (conventions collectives, statuts nationaux) qui est ainsi démantelé. Il s'agit de substituer aux conventions collectives une évaluation des "compétences" du/de la salariéE au niveau de l'entreprise, pour déterminer ses droits, son salaire, son avancement...

A l'université, cela se traduit par des contre-réformes majeures (LMD, LRU, "nouvelle licence")... qui entraînent le démantèlement des diplômes nationaux et une sélection sociale accrue dans le cadre du processus de Bologne.

Dans les premier et second degrés, la loi Fillon sur l'école (2005), structurée autour du "socle commun de connaissances et de compétences", a abouti à la mise en place du Livret Personnel de Compétences.

Ces différentes contre-réformes ont pour but de faire des jeunes de futurEs salariéEs devant se soumettre aux critères de "l'employabilité" nécessaire au patronat. Elles ont aussi pour

résultat d'aggraver les inégalités déjà présentes dans le système éducatif. Il s'agit de fournir au patronat d'une part une élite de salariéEs très qualifiéEs, et d'autre part une abondante main d'œuvre flexible et précarisée, privée de droits sociaux.

La lutte contre la dénaturation de l'école publique est donc un enjeu de la lutte des classes.

La responsabilité de la FSU est donc de porter un projet éducatif progressiste, articulé avec un projet de changement global de société, un projet de rupture avec le capitalisme :

- par la satisfaction des revendications, et l'abrogation de l'ensemble des dispositifs soumettant l'école au capitalisme.

- en articulant des revendications immédiates pour améliorer l'école publique avec la perspective d'une autre école dans une autre société : une école et une université égalitaires et démocratiques, sans hiérarchie entre les savoirs, sans filières au sein du second degré, sans sélection précoce ni orientation avant la fin de la scolarité obligatoire portée à 18 ans. Une école dotée de tous les moyens (postes, formation, organisation pédagogique ...) pour lutter réellement contre l'échec scolaire. Il s'agit de lutter pour un système d'éducation et de formation fondé sur la coopération et non plus la compétition ; et ceci aussi bien en ce qui concerne le travail scolaire des jeunes, que le travail des personnels.

Raymond Jousmet, Émancipation

# LE RÉTROVISEUR EST CASSÉ ?

Le début du thème 4 revient sur la lutte sur les retraites en 2010. L'orientation de "l'intersyndicale" et de la FSU est présentée comme étant la seule possible.

La réalité est assez différente.

Les mobilisations ont été d'un niveau rarement égalé et le gouvernement en grande difficulté. Manifs ou grèves massives, reconductibles avec des réactions solidaires (raffineries) : la défaite du gouvernement était possible. Et la grève générale plus qu'envisageable !

Les stratégies des principales directions syndicales, de l'intersyndicale ou non, n'ont pas permis la victoire. Quelques timides réserves qu'on n'avait pas entendues à cette époque de la part de la direction de la FSU sont exprimées.

Faisant l'impasse sur trois éléments :

- l'intersyndicale nationale n'a JAMAIS pris position pour le retrait du projet gouvernemental, ni même contre l'allongement des annuités ; pire, certains ont affirmé la possibilité d'un accord sur la base du projet gouvernemental modifié à la marge (mesures sur la "pénibilité"). La recherche obstinée du "dialogue social" a mené à une impasse.

- l'intersyndicale a REFUSÉ de se prononcer pour le blocage économique du pays et d'organiser la convergence des secteurs en lutte lorsque cette perspective devenait sérieuse : aucun appel à reconduire les grèves, ni même à s'appuyer sur les secteurs les plus mobilisés. Un de ses communiqués condamnait même implicitement les actions trop radicales (communiqué du 21/10/2010 : "*Elles veilleront au respect des biens et des person-*

*nes*").

- dans ce cadre, la direction de la FSU a systématiquement signé les textes "intersyndicaux" et s'est alignée sur les organisations les moins combatives.

Si nous tirons des enseignements, le principal est absent : celui du rôle de la grève. Cette lutte a montré qu'elle ne sert pas seulement à nourrir des manif limités au rôle de "thermomètre" social. Non, elle sert à organiser la lutte : en allant mobiliser les autres établissements ou entreprises ; en s'attaquant au fonctionnement du système économique et politique (les "blocages") ; en faisant converger les salarié-e-s en grève pour agir. Mais aussi en organisant la solidarité - y compris financière - avec les secteurs en pointe dans la lutte, tout en s'appuyant sur eux pour entraîner les salarié-e-s révolté-e-s mais sceptiques sur l'issue de la lutte quand leurs "représentant-e-s" frayent sans vergogne avec le capitalisme.

Cessons de louvoyer et appuyons-nous sur les luttes sans discussions byzantines sur le "rapport de forces", il existait lors du mouvement sur les retraites et c'est la base qui a réagi.

Notre syndicalisme doit plutôt chercher de ce côté-là s'il veut avoir un avenir plutôt que de continuer dans une évolution néfaste d'experts en "dialogue social" dont on constate chaque jour les méfaits chez les travailleur-es de tous les pays.

La lutte de classes, ce n'est pas une expression creuse : c'est une réalité !

Henri Fourtine  
Émancipation

## L'ABSTENTION DE LA FSU AU CSE SUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE EST UN SCANDALE !

*FACE A UNE OFFENSIVE FRONTALE, L'URGENCE D'UNE RIPOSTE A LA HAUTEUR*

Plus que jamais, le capitalisme est à l'offensive : fermeture d'entreprises, licenciements massifs, attaques des garanties du travail et précarité généralisée, attaques des salaires, des retraites et des minimas sociaux. La rapacité des possédants leur fait perdre toute dignité (Florange, exil fiscal...), pendant que les conditions de travail et de vie, le chômage et la pauvreté plongent loin des revendications sociales... et de cette "égalité républicaine" dont se gargarisent les politiques.

Plus que jamais, l'omni-pouvoir "de gauche" fait la politique de la droite : traité européen, pacte de stabilité, TVA sociale, suppression de postes et de budgets dans la plupart des services publics. Même les questions sociétales et à la défense de la laïcité, ne marquent en rien une politique plus progressiste, livrées en pâture à l'ultra-sécuritaire Valls.

Dans l'éducation, les créations de postes annoncées sont compromises par l'institutionnalisation des contre réformes Sarkozy (mastérisation, socle commun, ECLAIRS, lois précarité...) ce qui est déjà tout à fait inacceptable. Et en plus, s'y ajoutent de nouvelles attaques sur les rythmes scolaires et la décentralisation.

Plus que jamais, la direction de la FSU fait le choix de l'attentisme et du "dialogue" social :

Avec son vote en abstention sur le projet Peillon, lors du CSE du 14 décembre (condamné par plusieurs syndicats nationaux et sections départementales), la FSU a laissé passer (CGT, Solidaires et FO ont voté contre) un projet de loi d'orientation qui va aggraver de façon importante les conditions de travail, d'emploi

et statutaires des personnels. Et ce, sans même une contrepartie sérieuse au niveau pédagogique ou de l'intérêt des élèves, puisque l'EN se borne à abandonner ses responsabilités aux lobbies de la remédiation scolaire, du tourisme et aux collectivités.

La direction de la FSU et de certains de ses syndicats nationaux boit jusqu'à la lie le philtre du "dialogue social", avec des concertations qui avalisent les dogmes gouvernementaux, mais sont présentées comme des "négociations" et où chaque modification mineure du texte (ou temporisation) résulterait d'un "rapport de force" qu'on a simplement oublié de construire.

Cette comédie a assez duré, les congrès départementaux et nationaux doivent permettre de (re)faire des choix de syndicalisme de lutte. Il faut suivre l'exemple des personnels des secteurs qui construisent de vrais rapports de force dans l'action (infirmières, personnels des CIO, de l'environnement, des GRETA...) et qui, à l'issue de véritables négociations, marquent des points. Dès maintenant exigeons et contribuons à construire des actions qui soient autre chose que des mercredis témoignages. **Préparons la grève, la plus unitaire possible, pour en finir avec les contre-réformes Sarkozy et les attaques nouvelles du gouvernement et des collectivités.**

Olivier Vinay (Emancipation)

# PROJET DE LOI PEILLON : UNE SEULE EXIGENCE, LE RETRAIT

Après des mois de “concertation”, le projet de loi Peillon et son annexe passeront au conseil des ministres en janvier, puis au Parlement. Les piliers des “réformes” précédentes sont conservés. Les objectifs fixés à l'école, “faire partager les ‘valeurs’ de la République” et “l'insertion sur le marché du travail” donnent l'axe de la loi et des décrets à venir.

## Le socle commun, principe organisateur

L'acquisition et l'évaluation des “compétences” consignées dans un LPC ordonnent le “parcours individuel” de chaque jeune dans le cadre de la “formation tout au long de la vie”. Parcours de découverte du monde économique et professionnel dès la 6<sup>ème</sup> et évaluation de l'enseignement moral annoncent le formatage de la jeunesse.

L'individualisation des parcours est la règle, les redoublements “couteux” laissant la place à des “projets de réussite éducative”, voire à une sorte de chèque éducation pour ceux qui n'ont pu valider le socle. Les programmes, la nature des épreuves d'examens redéfinis en termes de compétences préparent la liquidation de la valeur nationale des diplômes, dont le bac.

Au collège, les “pratiques différenciées”, les “modules d'enseignements complémentaires”, les stages professionnels organisent un enseignement à la carte. Et au lycée, on prévoit une continuité “bac -3/bac +3”, des “parcours plus diversifiés”, l'évaluation des compétences dans tous les enseignements... Ainsi se prépare une étape ultérieure : le mélange école primaire / collège (école du socle), et lycée / premier niveau universitaire.

## Territorialisation de l'enseignement public

Les “projets éducatifs territoriaux” (PEL) associant école, collectivités territoriales, associations, fondations introduisent la confusion entre scolaire et péri-scolaire, soumettant l'organisation de la semaine aux collectivités. Noyés dans des “parcours personnalisés d'éducation artistique et culturelle” dans le cadre de “partenariats avec les collectivités territoriales”, les enseignements artistiques sont ouvertement menacés. Et l'introduction du “numérique” dans les programmes permet l'ouverture aux pouvoirs régionaux.

Le transfert aux régions de la carte des formations initiales (professionnelles et technologiques) et de l'orientation scolaire soumet la formation aux pouvoirs locaux.

Les contrats d'objectifs (établissement, rectorat, collectivités) renforceront la place et le contrôle des collectivités (voire des entreprises) dans les CA.

La mise à disposition des régions des Copsy des CIO, le pilotage du cycle CM2-6<sup>ème</sup> par un conseil école-collège, l'annonce de la redéfinition du métier, etc. illustrent le processus de dislocation des statuts.

Ce projet de loi entièrement construit pour disloquer l'école publique n'est ni amendable, ni négociable. C'est son retrait intégral qui doit être exigé. Ce qui implique la rupture immédiate de toutes les négociations sur le projet de loi et sur les décrets d'application.

Hélène Bertrand  
Émancipation

# APRÈS LA NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE GAZA : LA FSU DOIT APPELER AU BOYCOTT D'ISRAËL

En novembre dernier, le gouvernement Lieberman-Netanyahu s'est livré à une nouvelle boucherie contre le peuple palestinien. « Autodéfense », proclamait-il : pourtant, le journal *Haaretz* expliquait à propos du chef militaire du Hamas, abattu par Tsaal, qu'il n'était qu'« un sous-traitant, en charge du maintien de la sécurité d'Israël dans la bande de Gaza » !

La réalité est que, fidèle à sa nature, l'État d'Israël a écrit une nouvelle page de son histoire coloniale – écrite comme toujours dans le sang des palestiniens. Mais il faut aller plus loin : deux ans après la vague partie de Tunisie, qui a renversé deux tyrans proches de Paris et Washington, le gouvernement Lieberman-Netanyahu a voulu réaffirmer l'« ordre » impérialiste dont il est le gendarme et le bénéficiaire.

Opération soutenue par les principaux tenants de cet « ordre ». À Washington, d'abord : en octobre ont eu lieu les manoeuvres américano-israéliennes les plus importantes de l'histoire ; en juillet, offrant une subvention exceptionnelle à Tsaal, Obama a surclassé Bush en matière d'aides militaires à Israël. Il a ensuite proclamé sur toutes les ondes soutenir le prétendu « droit d'Israël à se défendre »...

Mais Hollande n'a pas été en reste, qui a accueilli Netanyahu quinze jours avant les premiers bombardements : une diplomatie en continuité totale avec celle de Sarkozy.

Face à ce « front uni » des oppresseurs, la tradition du mouvement ouvrier est de se placer du côté des opprimés. Entre l'État d'Israël, armé et soutenu par les métropoles impérialistes, et le

peuple palestinien isolé, la FSU doit se placer sans équivoque aux côtés du peuple palestinien.

Mais dans son communiqué du 3 décembre, la direction fédérale se situe à l'exact opposé de cela : elle s'y « félicite » d'un vote à l'ONU, se « réjouit » de la position du quai d'Orsay et salue comme « un pas vers la Paix » cette opération d'enfumage planétaire, sur les cendres encore tièdes de Gaza. Quelle honte ! Un strapontin d'« observateur » a été octroyé à Mahmoud Abbas ? La belle affaire ! Netanyahu lui-même a commenté ce non-événement : « ça ne changera rien sur le terrain ».

Sur le terrain, la répression s'abat sur les jeunes de Cisjordanie, le blocus de Gaza s'est amplifié. La colonisation de la Palestine, continue depuis 1948, s'accélère : c'est tout cela que l'offensive israélienne a réaffirmé, et tout cela que l'ONU voudrait faire oublier. L'aide au peuple palestinien ne viendra pas de cette « caverne de brigands » !

Alors, assez de supplices aux assassins, à leur « droit international » qui n'est que mystification : la FSU peut et doit appeler à l'organisation effective du boycott d'Israël à tous les niveaux (transports, distribution, recherche...) et s'adresser aux confédérations ouvrières dans ce sens. C'est ainsi, et ainsi seulement, que pourra être donné un coup d'arrêt à ce massacre.

Yvon Breda, Front Unique

# SYNDICALISME RETRAITÉ : COMMENT LE CONSTRUIRE ?

Tous ensemble nous avons fait le choix en 2007, au congrès de Marseille, de créer des structures internes à la FSU pour regrouper les syndiqués retraités. Ainsi sont nées les SFR qui comptent actuellement quelques 22 000 adhérents. Ce choix original nous distingue du choix fait par les autres organisations syndicales de retraités constituées en UCR. C'est une force. C'est réaffirmer aussi qu'anciens salariés, les retraités ont des intérêts communs avec les actifs.\* Nous assistons à une campagne contre plus du quart de la population française, qui dénonce les retraités comme un groupe social privilégié, tandis que la politique d'austérité exerce ses ravages sur l'ensemble de la population. La seule réponse possible est bien dans la mobilisation de tous (actifs et retraités) pour une autre répartition des richesses, une réforme fiscale en profondeur pour plus de justice.

La force de la solidarité intergénérationnelle est incontestable, indispensable, et les combats doivent être appréhendés dans leur globalité.

Les retraités ne sont plus dans le métier directement mais en tant que « syndiqués à part entière » ils peuvent faire partager leur expérience, leurs réflexions et contribuer ainsi à l'élaboration collective de l'orientation fédérale. Ils ont aussi des revendications spécifiques et si les SFR participent à l'activité syndicale tout entière, elles sont le lieu privilégié où les syndiqués retraités traitent des questions spécifiques. Dans le cadre fédéral, les SFR ne sont pas des entités indépendantes – elles ne cherchent pas à l'être pour toutes les raisons évoquées précédemment - mais elles offrent une structure particulière : pas un secteur mais le regroupement de 22 000 syndiqués issus de tous les syndicats de la FSU pour construire un syndicalisme retraités. Le développement de l'activité parmi les retraités (journal, contacts unitaires, réactions aux projets gouvernementaux...) posent des questions nouvelles. Quelles évolutions pour répondre aux besoins nouveaux ? Une meilleure visibilité dans les instances, dans les sec-

teurs, en tant que retraités es qualité et non parce qu'ils sont encore en responsabilité d'actifs dans leur SN, leur SD. Force est de constater que le mandat de Lille à ce sujet n'a pas été mis en œuvre.

Il nous faut aussi constater que le cadre proposé à la SFRN dans les contacts, les échanges avec les UCR, la FGR-FP a créé des rigidités. La nécessaire dimension unitaire du syndicalisme retraités, le développement de l'activité, la nécessité de réactivité doivent aussi conduire à plus de souplesse dans le fonctionnement et la prise de décisions. Les choses ont plus évolué dans les départements qu'au niveau national.

Il est regrettable que la préparation du congrès ait associé trop peu de retraités : les textes préparatoires s'en ressentent parfois. Il s'agit de dire ici, sans polémique, que la réflexion collective qui s'appuie sur toutes les composantes, la diversité de la FSU, est forcément plus riche. C'est ce principe qui devrait aussi conduire à la constitution des secteurs de la FSU, aux audiences au moins dans leur préparation, quand elles traitent de sujets communs avec les actifs.

De nombreux syndicats de la FSU sont affiliés à la FGR-FP, outil original, unitaire, efficace, reconnue par les ministères et les conseils généraux. Il est important de s'y investir.

Il y a aujourd'hui nécessité d'un syndicalisme retraités. Des pas importants ont été franchis. Il reste du chemin à parcourir pour construire un véritable syndicalisme retraités dans le cadre de la fédération, ni autonome, ni sous tutelle.

Marylène Cahouet  
pour le collectif d'Animation de la SFRN

## NON AUX DIVISIONS SALARIALES : AUGMENTATION UNIFORME

La revalorisation du salaire des enseignantEs fait partie des nombreuses promesses de Vincent Peillon, qui affirme avoir *"bien conscience que les enseignants ne sont pas bien rémunérés"*... Immédiatement, le ministre assortit son propos de restrictions : *"Nous le ferons lorsque nous aurons les moyens"*.

Il se dit prêt à négocier : *"Est-ce qu'il faut revaloriser les professeurs français, je vous réponds oui"*.

Craignant d'aller trop loin, il ajoute peu après, qu'il *"n'y aura pas de discussions salariales"* à proprement parler. *"La conséquence d'une discussion sur le métier est évidemment une question salariale, mais c'est d'abord une discussion sur le métier"*.

Le projet ministériel, c'est le donnant-donnant : *"Est-ce que je suis prêt ? Oui, en changeant aussi la nature du métier. [...] [Dans ces discussions,] il y aura les contenus, le développement de carrière, le temps de travail et bien évidemment la question de la revalorisation"*.

Il s'agit ni plus ni moins de faire avaler une modification du temps de travail (tout le monde peut imaginer dans quel sens), des modifications de statuts, un futur allongement de l'année

scolaire, la bivalence dans le secondaire, la généralisation de l'école du socle (d'ores et déjà prévue dans la loi).

Ce qui se profile, c'est la systématisation du salaire au mérite, et les différentes attaques gouvernementales en organisent les conditions : pilotage par les résultats (évaluations qui restent d'actualité), primes attribuées selon les affectations et les missions. L'individualisation des salaires promeut l'individualisme et la mise en concurrence des personnels. Les salaires sont ainsi un levier pour le gouvernement pour nous diviser et faire exploser nos statuts.

La FSU doit réaffirmer :

- son refus des primes qui divisent les personnels
- son refus des mesures salariales partielles
- promouvoir la revendication unifiante d'augmentation uniforme en points d'indice.

Jean-Denis Peypelut, Emancipation

## RELANCER LE MANDAT DE MINISTÈRE UNIQUE DE L'ÉDUCATION

Aujourd'hui encore, l'enseignement agricole reste sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agro alimentaire. Ce rattachement d'une des composantes du système éducatif français à un Ministère technique constitue une exception dans la mesure où l'essentiel des autres formations professionnelles et technologiques est piloté par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Le SNETAP a toujours exprimé son désaccord sur cette tutelle historiquement voulue et défendue par les organisations professionnelles agricoles majoritaires qui ainsi, ont pu durant de nombreuses années peser sur les contenus de formation pour imposer un modèle d'agriculture productiviste aujourd'hui condamné...

D'autre part, cette « singularité » a permis des choix politiques entraînant un développement de l'enseignement agricole privé considérable puisqu'il scolarise aujourd'hui plus de 63 % des effectifs de l'enseignement agricole !

Enfin, il a fallu combien de batailles syndicales pour arracher un minimum de parité statutaire entre les personnels des 2 ministères ! Et cette bataille n'est pas achevée car trop de différences demeurent et il faut enfin engager celle qui porte sur les différences de traitement entre les élèves relevant des 2 ministères (à titre d'exemple : pas de copys, pas d'AS dans les lycées agricoles où

comme chacun le sait, les jeunes vivent en marge des difficultés de la jeunesse actuelle...!!!)

En 2008, le congrès du SNETAP-FSU a décidé de demander la création d'un Ministère unique de l'Éducation qui rassemble les différentes composantes du système éducatif (Éducation Nationale, Enseignement agricole, Enseignement maritime) sans pour autant les confondre.

Il ne s'agit pas en effet d'une demande d'intégration au Ministère de l'Éducation Nationale car les personnels restent attachés à une forme d'identité et à certaines spécificités qu'ils entendent conserver et éventuellement faire partager (pratiques pédagogiques, éducation socioculturelle, lien avec le territoire...)

Ce mandat a été repris par le congrès national de la FSU en 2010 et le Secrétariat Général de la FSU a su le porter à de nombreuses reprises auprès des différents interlocuteurs mais nous n'avons à ce jour aucune autre perspective que celle du statu quo...

Dans le nouveau paysage politique, réaffirmer et relancer le mandat de création d'un Ministère unique de l'Éducation doit être une des priorités fédérales !

SNETAP-FSU

## POUR EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ, TITULARISATION DE TOUTES !

La précarité n'est plus seulement un moyen occasionnel pour disposer de personnels moins payés ou pour pallier l'insuffisance des recrutements.

Dans le cadre de l'offensive capitaliste, elle constitue :

- un moyen de casser les solidarités et les garanties collectives ;
- un mode de gestion de la main-d'œuvre que le patronat et les gouvernements entendent bien généraliser.

La précarité est donc une question centrale pour le mouvement syndical, constitué sur la base de la défense collective des intérêts des salariéEs. Elle concerne aussi bien les précaires eux-mêmes que les salariéEs, dont les garanties collectives (CDI dans le privé, statut dans le public) sont fragilisées.

Dans le public, le précédent gouvernement a évalué à près d'un million le nombre des non titulaires, dont près de 50% employéEs par l'Éducation Nationale et le Supérieur. Cette précarité, déjà massive, a encore augmenté du fait des suppressions de postes et des attaques visant à remplacer les titulaires par des précaires.

Ainsi, dans l'Éducation, la destruction de la formation des enseignantEs a débouché sur le recrutement d'étudiantEs en Master 2 n'ayant pas eu le concours, d'autant plus nombreux-ses qu'une partie des postes - déjà en diminution drastique - n'a pas été pourvue (par exemple dans le second degré). La suppression des concours achèverait ce processus de précarisation.

Cette réalité montre quels sont les objectifs réels des employeurs publics : en contournant l'obligation légale faite à l'État, aux collectivités et aux hôpitaux, de recourir à des emplois sous statut... ils développent une précarité qui pourrait constituer un levier pour casser les luttes, supprimer les postes et en finir avec le statut de la fonction publique.

La lutte contre la précarité doit donc être une priorité pour la FSU.

Les différents "accords" sur les non-titulaires n'ont jamais abouti à en finir avec la précarité : il faut en tirer les leçons.

Le dernier en date - dont la loi Sauvadet est issue - ne permet qu'à moins de 10% des précaires d'être titulariséEs. En revanche, le CDI est développé dans la Fonction Publique : présenté comme une "sécurisation" à court terme pour les personnels, il ne constitue nullement une garantie d'emploi, notamment en cas de suppression de postes. Il oblige les personnels à accepter les pires conditions de travail sous peine de licenciement.

La FSU doit sortir de ses attermoissements et **changer résolument ses mandats**, en demandant l'abrogation de cette loi mais aussi en organisant la lutte pour :

- la garantie de réemploi pour toutes : plus un seul licenciement !

- la **titularisation immédiate de toutes les non titulaires déjà recrutéEs** dans les corps les plus favorables (à créer si besoin), sans conditions de concours ni de nationalité et avec un droit à la formation après leur intégration.

- l'arrêt du recrutement de précaires et l'abrogation du CDI dans la Fonction Publique.

Catherine Dumont  
Émancipation

# POURQUOI LA FSU NE VEUT PAS GÊNER LE GOUVERNEMENT

Qu'avons-nous obtenu avec "le dialogue social" ? Que pouvons-nous espérer des "concertations" sans appel à l'action ? Depuis des mois les directions syndicales défendent l'attentisme : "les collègues ne sont pas prêts à se mobiliser", "la grève est contre productive en ce moment".

Les responsables syndicaux restent englués dans le "dialogue social" (\*). Dans le même temps l'essentiel des réformes du gouvernement précédent sont maintenues. Par exemple, que penser du refus d'annuler les sanctions contre les collègues en résistance pédagogique ?

La liste est longue des régressions à abroger.

La construction du "nouvel outil syndical" dont parle la FSU n'intéresse pas les collègues. Dans son désir de respectabilité la FSU aimerait adhérer à la CES pour "réorienter la construction européenne" ! Autant faire passer un chameau par le chas d'une aiguille. La FSU a-t-elle besoin de prouver qu'elle est fréquentable à ses partenaires syndicaux ?

Le rôle du syndicat est d'organiser la mobilisation à partir des revendications des personnels, pas d'accompagner les régressions. Il ne s'agit pas de se contenter de journées d'action sans lendemain pour "peser sur le gouvernement" ou "faire reculer" le pouvoir ou encore montrer qu'on est mécontents... mais lutter jusqu'à la victoire des revendications. La FSU n'a jamais voulu appeler à la grève reconductible, elle a toujours repoussé cette perspective pourtant indispensable.

Il faut en finir avec le syndicalisme de sondages et d'experts, mo-

biliser les personnels, discuter sur la base des revendications et non sur la base des choix du gouvernement. La FSU doit prendre ses responsabilités, sortir du syndicalisme d'accompagnement et retrouver le chemin des luttes pour faire aboutir les revendications en s'appuyant sur les collègues qui sont, beaucoup plus qu'on ne le dit, prêts à agir. Les ressources financières de la FSU doivent être consacrées à développer les manifestations. Si on veut gagner on ne pourra pas faire l'économie de mettre beaucoup de monde dans la rue pendant longtemps, il n'y a rien à attendre des "négociations" sans construction du rapport de force nécessaire. De la même façon les stages syndicaux doivent s'inscrire dans le syndicalisme de lutte plutôt que d'analyser les reculs.

Nous partons de loin : depuis quand la FSU n'a-t-elle pas appelée à la grève ou à une manifestation nationale à Paris ?

L'alignement de la FSU sur l'intersyndicale doit-il être maintenu ? Nos décisions doivent-elles dépendre du positionnement de l'intersyndicale ?

Le refus des directions syndicales de s'associer à l'appel à la manifestation du 30 septembre 2012 contre l'austérité, et de créer les conditions d'une véritable mobilisation, constitue une faute.

Édouard Martin  
Émancipation Aveyron

(\*) Les modifications des articles 17 et 18 (en apparence anodines) visent à inscrire dans nos statuts le ralliement de la FSU au "dialogue social" conformément aux accords de Bercy de 2008.

## AU NOM DES « RYTHMES SCOLAIRES »...

**Au nom des "rythmes scolaires", le gouvernement Hollande-Ayrault s'en prend aux conditions de travail des enseignants et au cadre national de l'Enseignement public.**

**La responsabilité des directions de la Fsu et du Snuipp :  
Condamner ce projet et en obtenir le retrait pur et simple.**

La principale mesure de la « réforme » gouvernementale est de faire travailler les enseignants des écoles 36 demi-journées en plus alors qu'en 2008, 24 samedis matin avaient été supprimés (12 étant vaqués).

Cette « réforme » prévoit aussi le renforcement du pouvoir des municipalités en mêlant temps scolaire et péri-scolaire par le biais de « projets éducatifs territoriaux » que le gouvernement veut intégrer dans le code de l'Éducation. Il veut aussi par décret renforcer les pouvoirs des conseils d'école. Ce serait la voie ouverte à la casse du cadre national de l'Enseignement public.

La décision de Hollande d'étaler sur 2 ans la mise en œuvre de sa réforme témoigne de ses difficultés. Même s'il désigne les problèmes financiers et les demandes des municipalités pour justifier son recul, la cause principale en est la résistance des personnels exercée pourtant dans des conditions très difficiles.

Difficiles parce que les dirigeants des principaux syndicats (Snuipp et Se-Unsa) ont tout fait pour aider le gouvernement dans des pseudo-négociations. Ils affirment s'appuyer sur la volonté des enseignants, mais il n'en est rien.

La direction du Snuipp, aidée par un organisme de sondage, a organisé une consultation auprès des enseignants. Chacun sait que ce questionnaire individuel est la négation du syndicalisme, de l'action collective. En dépit de cela, la majorité des 24 000 enseignants ayant répondu ont dénoncé l'opération gouvernementale.

A 62%, ils se sont opposés à l'ajout d'une demi-journée de travail le mercredi, c'est-à-dire la mesure prioritaire de Peillon. Et, nullement dupes, 61% ont considéré que « La réforme des rythmes scolaires se basera avant tout sur les intérêts économiques et politiques ».

Mais surtout, à Paris près du siège du pouvoir, ce sont des centaines d'enseignants qui se sont réunis en AG contre le projet gouvernemental. Un front uni (SNUipp-SE-Snudi-Sud) qualifie ce projet d'inacceptable. Une manifestation doit se tenir le 19 décembre, une grève est même envisagée pour janvier.

Pourtant, la direction nationale du Snuipp, malgré les revendications et les mobilisations des enseignants, persiste à accepter le travail le mercredi matin, ne demandant que la « libération » des mercredis après-midi et une contrepartie financière.

**La responsabilité des directions de la Fsu et du Snuipp n'est pas d'aider le gouvernement à réussir ses contre-réformes mais de défendre les personnels et le caractère national de l'enseignement public.**

**Pour cela, les directions de la Fsu et du Snuipp doivent condamner le projet gouvernemental, en exiger le retrait pur et simple et constituer un front uni des syndicats pour l'obtenir.**

Yves Ankaoua (élu Front Unique, CS Snuipp34)

## PROJET ÉDUCATIF LOCAL (OU GLOBAL) : LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ... AU RISQUE D'EN CRÉER DE NOUVELLES

Dans le débat éducatif de ces dernières années, la question du projet éducatif local (PEL) revient régulièrement au premier plan, portée notamment par l'Appel de Bobigny : collectivités territoriales, associations complémentaires, mouvements pédagogiques, parents FCPE, syndicats... L'argumentation est apparemment limpide :

1. L'École ne parvient pas à faire réussir tous les élèves et à réduire les inégalités, sociales et scolaires,
2. L'éducation n'est pas du seul ressort de l'École et du temps scolaire,
3. Il existe un grand nombre d'offres de services « éducatifs » dans le temps périscolaire,
4. Ces offres contribuent à enrichir la formation, le bagage culturel, les connaissances et compétences des jeunes, et par là-même à la réussite scolaire,
5. Il est souhaitable, dans l'intérêt des jeunes et pour l'efficacité du système, de mettre en cohérence et complémentarité les offres scolaire et périscolaire, plutôt qu'elles cohabitent en s'ignorant, voire qu'elles se fassent concurrence.

La fonction du projet éducatif local serait d'établir des ponts entre le monde de l'École (temps scolaire) et les autres composantes éducatives (temps péri ou extrascolaire). Certains proposent que le PEL chapeaute l'ensemble des temps de l'enfant, et que le projet d'école ou d'établissement n'en soit qu'une composante « comme les autres ».

Cette conception se heurte de fait à quelques obstacles majeurs :

- Le service public d'éducation est, par essence, offert –

façon théoriquement égalitaire - à tous les jeunes indépendamment de leur milieu d'appartenance (social, géographique, ...). Quelles que soient les vertus des projets locaux (collectivités, associations), leur caractéristique est qu'ils sont proposés de façon très diverse et inégalitaire.

La complémentarité mise en avant peut vite faire place à des formes de concurrence, dès lors que le service public national d'éducation ne dispose pas des moyens de ses missions. Ainsi, des municipalités, départements, et associations diverses proposent ici et là des « compléments » sportifs, artistiques, culturels, ... de qualité, alors que l'École peine à gérer des effectifs toujours plus lourds, des horaires indigents, des locaux et installations insuffisants. L'État lui-même, à travers l'accompagnement éducatif en particulier, propose localement des activités diverses censées compléter l'enseignement, mais qui de fait peuvent s'inscrire en concurrence jusque sur le temps scolaire. Le débat actuel sur les rythmes à l'école primaire et la plage horaire 15h30-16h30 est significatif.

Il y a donc une voie à trouver entre une complémentarité et un enrichissement mutuel, que nous appelons de nos vœux, pour la réussite de tous et contre les inégalités, parce que l'École ne peut pas tout, et une survalorisation des actions d'accompagnement, qui en recrée d'autres : le périscolaire ne peut ni ne doit « faire l'École à la place de l'École ».

Pour le SNEP, Michel Fouquet

## GAGNER LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA FSU DANS LA FPT : UN ENJEU FÉDÉRAL.

Nous sommes confrontés depuis plusieurs années à des politiques qui, sur fond de crise sociale mondialisée, ont des implications fortes y compris dans le secteur des services publics locaux. Les répercussions sont multiples. Elles touchent aussi bien les services publics territoriaux en général que la situation des agents, tant sur le plan collectif que sur le plan individuel. Les services publics locaux jouent un rôle important en terme de redistribution des richesses. C'est pourquoi ils doivent être développés pour répondre aux besoins sociaux fondamentaux, de manière démocratique, équitable et universelle.

C'est ce qui confère aux syndicats qui interviennent dans la fonction publique territoriale une responsabilité majeure sur ces questions ; c'est aussi ce qui légitime nos interventions.

Depuis plusieurs années maintenant la FSU a décidé d'ouvrir son champ d'intervention aux 3 versants de la Fonction Publique. Plusieurs syndicats de la fédération sont aujourd'hui fortement implantés dans la Fonction Publique Territoriale qui représente plus de 1,5 million de fonctionnaires. Lors des précédentes élections FPT de 2008, pour sa première apparition sur ce versant de la FP, la FSU et ses syndicats ont réussi à obtenir 3,1 % des suffrages sur l'ensemble des CTP des collectivités locales, en ne présentant ou ne pouvant présenter des listes que dans 350 des plus importantes collectivités du pays. Ce résultat « satisfaisant » pour une première apparition sera trop insuffisant pour obtenir une représentativité permettant l'obtention d'un siège au sein du CSFPPT, synonyme également de droits syndicaux accrus. Le SNUCLIAS et le SNUACTE ont largement

contribué à l'obtention des 28 500 voix de la FSU.

Les prochaines élections professionnelles vont concerner l'ensemble des trois versants de la FP. Elles sont cruciales. Pour arriver au seuil minimum d'au moins 5%, qui permettra d'obtenir un siège au CSFPPT et améliorer notre représentativité dans la FPT, les listes FSU dans les instances paritaires des collectivités locales et leurs établissements publics devront donc faire un bond quantitatif, lié automatiquement à l'augmentation de nos équipes syndicales dans les collectivités où nous n'avions pas pu déposer de listes en 2008, sans oublier bien sûr le renforcement de nos syndicats et sections déjà constitués.

Ce projet va mobiliser en premier lieu les syndicats nationaux directement concernés, mais nous pensons aussi qu'il peut et doit intéresser d'autres structures de la fédération, en particulier les SD et les CFR qui peuvent être les points d'appui d'un tel projet, mais aussi toutes celles et tous ceux qui pensent que la FSU doit poursuivre ses interventions et donc son développement dans la FPT. Ce développement passe nécessairement par une dynamique volontariste, une prise de conscience de l'importance d'investir les départements, les régions, les communes et les structures intercommunales. Sans ce déploiement, nous ne gagnerons pas les élections.

SNUCLIAS et du SnuACTE

# PRÉCARITÉ DANS LA FPT : UNE CONSTANTE MULTIFORME.

Contractuel sur emploi permanent, saisonnier « Vivaldi » (pour les quatre saisons), agent sur « vacance d'emploi », faux vacataire, assistante maternelle ou familiale, CDI, ... D'après une étude du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), les non titulaires de droit public se répartissent entre agents sur emploi non permanent, remplaçants, besoins occasionnels, assistantes maternelles ou familiales. Les agents non titulaires se retrouvent également sur des emplois permanents, occupant des postes pour lesquels il n'existe pas de cadre d'emplois ou pour lesquels l'appel à candidature n'a pas permis de recruter un titulaire et phénomène plus inquiétant, dans certaines collectivités sur des postes pouvant être pourvus normalement par des fonctionnaires. À chacun de ces statuts correspondent autant de situations différentes: la précarité constitue bien un outil d'individualisation, d'isolement des agents, outil que de nombreux employeurs territoriaux ne se privent pas d'utiliser surtout en période de crise où la question de l'emploi est devenue centrale. Parmi les non-titulaires, la part des femmes est de 68%, contre 58% parmi les titulaires. Dans la plupart des filières, pourtant, la proportion de femmes est un peu plus faible chez les non titulaires, mais elle est beaucoup plus importante dans la filière technique où les effectifs sont, de loin, les plus nombreux. On compte dans cette filière 66% de femmes parmi les non titulaires, contre 40% parmi les titulaires. Depuis 10 ans, la précarité des emplois se traduit également par un rajeunissement constant de la pyramide des âges des non titulaires et un vieillissement de celle des titulaires. Pour les jeunes, l'entrée dans la fonction publique territoriale se fait donc de plus en plus par la case précarité.

Les élus locaux aiment choisir leurs agents. Ainsi dans la FPT, la réussite à un concours ne vaut pas recrutement ! Il n'est pas rare que des lauréats de concours restent irrémédiablement scotchés à la liste d'aptitude : ces agents ont un nom « les reçus-collés » : reçus au concours, collés à l'embauche. Cette situation jette de facto le trouble sur certaines situations de recrutement. Dans

certaines collectivités, les non titulaires sont massivement présents dans les catégories de l'encadrement : 53% en catégorie A dans les conseils régionaux, 42% dans les communautés urbaines. 21% des effectifs sont recrutés avec des contrats courts. Ce pourcentage est encore plus important chez les femmes et les jeunes et dépasse le taux de contrats courts du secteur privé. Dans la FPT, la précarité n'est pas seulement liée au statut des agents. Les fonctionnaires à temps non complet, les agents de catégorie C les plus faiblement rémunérés sont particulièrement frappés par la précarité de leur situation sociale dans le logement par exemple et par des conditions de rémunération et de vie difficiles. Les agents titulaires à temps non complet (une sorte de temps partiel imposé) et les agents titulaires relevant des échelles à faible rémunération dont les premiers indices flirtent régulièrement avec le SMIC sont les plus touchés. Certains collègues sont même bénéficiaires du « RSA activité ». Dans le début de carrière de la catégorie C il faut attendre 15 ans pour avoir 20 de « gain de salaire » : on est loin de l'image d'Épinal des fonctionnaires nantis. De même, le développement de la part du régime indemnitaire au détriment du point d'indice constitue une forme de précarité en progression constante. Dans certains services, la part indemnitaire représente jusqu'à 25% de la rémunération. Dans les conseils régionaux et généraux et les centres de gestion, elle en constitue entre 15 et 20%. Tout comme la précarité de l'emploi, le développement des primes est un facteur de division des personnels qui aggrave les inégalités entre agents et entre collectivités en plaçant les uns et les autres en situation de concurrence. C'est ce qui légitime nos interventions pour une augmentation de la valeur du point d'indice et une négociation des grilles indiciaires pour les agents les plus faiblement rémunérés, mais aussi pour les cadres touchés depuis 20 ans par le tassement des grilles indiciaires.

SNUCLIAS et SnuACTE

## ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION : ATTENTION DANGER !

Après deux plans de décentralisation, la loi Defferre du 2 mars 1982 et la loi Raffarin du 28 mars 2003, l'acte III est en préparation.

La question cruciale est donc : *quelles nouvelles prérogatives l'État va-t-il transférer aux régions en matière d'orientation, d'éducation, de formation ?*

Les positions de l'ARF, l'engagement État/Régions, le rapport sur la refondation de l'école, le rapport Gallois et dernièrement les directives européennes en matière d'apprentissage donnent le ton.

Nous risquons de nous diriger vers le modèle allemand, en matière de formation professionnelle initiale et continue, soutenu par la commission européenne sous la pression de l'ERT.

Autant de länder (régions), autant de systèmes éducatifs. Les thèses de l'ERT sont mises en avant : développement du numérique, individualisation des parcours, mise en concurrence des établissements, développement de l'apprentissage, recherche de l'adéquation formation/emploi pour répondre au plus vite aux besoins des entreprises locales (le besoin des apprenants est secondaire), adaptation des contenus de formation aux territoires, mixage des publics et des parcours.

On peut légitimement se faire du souci pour l'enseignement professionnel public.

De plus, cela ne répondra en rien aux problèmes du décrochage et des niveaux de qualification trop bas. Les inégalités risquent

de se creuser si un contrôle strict de l'État n'est pas appliqué pour rééquilibrer les moyens financiers de chaque région par péréquation des moyens. Comme le souligne la FSU, pourquoi ouvrir un nouveau chantier de décentralisation sans avoir jamais fait le bilan des deux premières étapes ? Cela mettrait sûrement en évidence le creusement des inégalités d'une région à l'autre, comme le souligne également le rapport sur la refondation de l'école.

Le contrat (individualisation) tend à se substituer à la loi (même traitement pour tous)

A ce stade, rien n'indique que les régions souhaitent récupérer les personnels d'orientation, d'éducation et les enseignants. On risque de nous vendre cette nouvelle étape de décentralisation en mettant en avant la revalorisation de l'enseignement professionnel public que l'État ne peut plus mener faute de moyens et l'augmentation de la compétitivité des entreprises.

**Le SNUEP-FSU marque fortement son désaccord avec ce projet qui n'apportera rien aux jeunes, rien à la relance économique, rien aux services publics et qui pourraient faire éclater les diplômes de la formation professionnelle en les « modularisant ».**

**Le SNUEP-FSU refuse la fusion de la formation initiale et de la formation continue et la vision « utilitariste » de la formation professionnelle au seul service des entreprises.**

SNUEP-FSU

## POUR UN COLLÈGE UNIQUE RÉAFFIRMÉ

**Pour un collège unique réaffirmé préparant réellement à la poursuite d'études dans l'une des trois voies du lycée.**

Souhaitée par certain-es, la fin du collège unique, sous prétexte qu'il serait source de la difficulté et de l'échec scolaire, est toujours mise en débat malgré le changement de gouvernement. Aujourd'hui, la structuration du collège en disciplines scolaires constituées est remise en cause. À la place, sont théorisées une nécessaire continuité entre le premier et le second degré en passant par une « primarisation » des premières années du collège ainsi qu'une diversification des voies dès la 4<sup>ème</sup>. L'objectif est d'éclater la cohérence du second degré et permettre l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire. Ceci participe de la mise en place d'un projet éducatif instaurant une école inégalitaire à deux vitesses, via l'école du socle. Tout cela occultant les lacunes en entrée de collège et toutes les dimensions sociales de la difficulté scolaire. Ceci renvoie à chaque élève, et à sa famille, la responsabilité de son échec. Le débat, ainsi posé aujourd'hui, obère complètement la question des moyens donnés au collège. Pour permettre à l'école de lutter contre l'échec scolaire, ces moyens doivent être renforcés afin de réaffirmer l'unicité du collège.

Les élèves étant tou-tes capables - il n'existe pas de « don » pour l'école - les trois voies de formation du lycée doivent être considérées d'égale dignité. Pour cela, le collège doit préparer tou-tes les futur-es lycéen-nes à l'ensemble de ces voies sans proposer de parcours spécifique à un « profil » d'élève. De plus, pour le SNUEP-FSU une culture commune préparant à toutes les formations post-collège est nécessaire pour la poursuite d'études. Sans pour autant chercher une multivalence des enseignant-es de

collège, mais refusant toute hiérarchie entre les disciplines et proposant leur décloisonnement, le SNUEP-FSU considère qu'une culture technique et professionnelle doit être proposée pour tou-tes les élèves de collège et non à quelques- un-es, souvent les plus en difficulté-es, ce qui induit la plupart du temps une orientation par défaut vers la voie professionnelle.

L'orientation des élèves pourrait ainsi être davantage choisie que subie, notamment en sortie de 3<sup>ème</sup>, un moment fort dans la scolarité des jeunes. C'est pourquoi du temps et des moyens doivent être alloués au service de l'orientation. Pour le SNUEP-FSU, l'orientation doit être pilotée et organisée par l'Education Nationale. Elle ne peut être une tâche dévolue aux enseignant-es et nécessite des COPsy, professionnels spécifiques formés, en nombre.

Enfin, l'âge de la scolarité obligatoire ne doit pas être abaissé mais au contraire porté à 18 ans, quelle que soit la voie de formation choisie, afin de continuer à élever le niveau de qualification, et permettre à chacun-e, ensuite, l'accès à des formations tout au long du reste de la vie.

**En conclusion, le SNUEP-FSU réaffirme la nécessité d'un collège unique pour tou-tes, préparant, par une culture commune, aux trois voies du lycée.**

SNUEP-FSU

## FORMATION INITIALE DIFFÉRÉE

**Pourquoi attendre demain pour investir dans la formation de tous les jeunes ?**

Non, il ne suffit pas de laisser les jeunes en difficulté scolaire « galérer » sur le marché de l'emploi pour développer leur appétence aux études ou leur redonner goût à la formation. Si le passage par le monde de l'entreprise peut être un élément déclencheur pour certain-es jeunes dans la reprise d'étude, les retours en formation sont souvent très compliqués, notamment pour les jeunes peu ou pas qualifié-es. La généralisation de cette idée : « il/elle n'aime pas l'école, proposons lui autre chose ! » mise en pratique ces dernières années est dangereuse et non respectueuse de la jeunesse de notre pays.

Le désengagement de l'EN dans la prise en charge des publics les plus éloignés de la culture scolaire, par leur éviction de l'École, de plus en plus jeune, avec la multiplication de dispositifs, notamment ceux ayant pour objectif d'alimenter les secteurs professionnels sous tension via l'apprentissage, a eu pour conséquences de développer les inégalités scolaires et de ne pas diminuer les sorties sans qualification à une époque où le diplôme reste primordial pour s'insérer professionnellement.

Les garanties de l'emploi durable et de reconversions futures reposent sur un niveau de formation initiale élevé. La Formation tout au long de la Vie ne doit donc pas être un alibi servant à l'Etat pour se désengager encore plus de la formation initiale des jeunes.

Si la formation initiale différée doit permettre à un-e salarié-e dont la formation initiale a été interrompue de reprendre des études s'il/elle le souhaite, l'Etat doit reconnaître sa responsabilité en cas de sortie sans qualification. Il doit donc être le finan-

teur de cette formation différée. Sinon, le danger est bien que l'Etat se serve de ce dispositif pour se désengager encore plus de la formation initiale, et notamment de l'enseignement professionnel.

Dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, toute sortie avant, peut être considérée de notre point de vue comme prématurée. L'Etat doit donc se donner les moyens, dans le cadre de la formation initiale sous statut scolaire, de former tous les jeunes pour qu'ils puissent avoir à minima un diplôme de niveau V (CAP ou BEP), le diplôme de niveau IV (BAC) devenant, à terme, l'objectif minimum pour tous. Dans le cadre actuel (scolarité à 16 ans), il faut que l'Etat puisse intervenir à la fois en terme de prévention mais aussi de prise en charge du décrochage. Il faut donc rompre là aussi avec les politiques développées par le précédent gouvernement : le transfert de ces jeunes le plus rapidement sur des dispositifs hors Education nationale, dispositifs qui perdurent en région. Urgence est donc de développer à la fois un droit de retour aux lycées pour ces jeunes avec des dispositifs de prise en charge spécifiques et surtout la mise en place d'un véritable droit à la formation des salarié-es qui pourrait être inversement proportionnel au niveau de qualification.

SNUEP FSU

## REFONDATION : OSER DIRE NON

L'éducation a bien besoin d'une « refondation » pour les élèves et avec les personnels. On en est loin avec les politiques éducatives de ce gouvernement qui se mettent peu à peu en place : manque de rupture avec les orientations précédentes (même architecture scolaire (limite à la fin du collège pour les uns, bac + 3 pour les autres) ; même pilotage (gouvernance, contractualisation), même logique d'individualisation (des parcours, des aides,...) aux dépens du collectif. De nombreux points essentiels ne sont pas inscrits ouvertement dans la loi mais seront fixés par décret (durée et contenu des cycles au collège, rythmes à l'école primaire). D'autres comme l'avenir de l'orientation, de la formation professionnelle publique sont assujettis à la prochaine phase de décentralisation, qui rompt avec un cadrage national inhérent à une éducation que nous revendiquons nationale ! Malgré les annonces et la médiatisation de mesures-phares comme la programmation (déjà insuffisante) de créations de postes ou la mise en place d'une nouvelle formation, on ne trouve pas dans le projet de loi d'élan réel de démocratisation scolaire de nature à mettre en place une refondation digne de ce nom.

Les choses qui fâchent sont à venir mais déjà bien présentes dans les esprits des personnels, de plus en plus inquiets et en colère :

Sans véritable mise en place d'un « plus de maîtres que de classes », la réforme des rythmes va accroître le poids des collectivités locales dans les écoles et alourdir sans contre-parties les conditions de travail des enseignants ; celle de la formation des

enseignants prévoit des ESPE contractualisées, un poids renforcé des régions et même le recrutement de futurs enseignants en CDD en 2013 ; quant à la formation professionnelle, là encore avec un poids renforcé des régions sur la carte des formations, une mise à disposition d'une partie des Co-psy des CIO via la loi décentralisation, c'est de fait toute la finalité de l'école qui s'en trouve modifiée, tournée alors vers l'employabilité (le monde du travail étant désormais omniprésent, sous les traits de l'entreprise, dans la classe dès la 6<sup>ème</sup> ...)

Dans ce contexte, la FSU peut se féliciter de quelques points positifs de la loi, mais point trop n'en faut : le dessein éducatif proposé n'est pas le nôtre, et il faut le dénoncer. Il faut envisager le système éducatif dans sa globalité, et ne pas se laisser enfermer dans l'approche fragmentée (en terme d'attaques et de « priorités ») voulue par le gouvernement qui masque, en réalité, une cohérence politique : désengagement de l'état, cadre budgétaire contraint, autonomie et compétitivité, pour un système scolaire assujetti aux règles néolibérales... La FSU doit donc tenir tous les bouts : jouer collectif en son sein pour revendiquer d'une seule voix, en finir avec les querelles mortifères et porter un projet éducatif fédéral ambitieux ; dans le même temps, il lui faut durcir le ton envers le ministère, construire la mobilisation avec les personnels pour engager un rapport de forces et pour imposer d'autres choix.

Véronique Ponvert, Ecole Emancipée

## LE CONGRÈS, LE DÉFI D'UN SYNDICALISME COMBATIF ET RASSEMBLEUR.

Même si la période actuelle, avec ses mélanges d'espoirs, d'incertitudes, de colères est complexe, le congrès de la FSU se situe au bon moment pour débattre, élaborer les mandats, travailler les alternatives et tracer notre route pour les trois années à venir.

La période est marquée par une crise multiple, au moins aussi grave que celle des années 1930, dont l'épicentre est maintenant la zone Euro. Pour être efficace, notre action syndicale doit se fonder sur une analyse fine de la situation, ainsi que de la politique économique et sociale du gouvernement où la préoccupation environnementale est parfois négligée. Nous devons le faire en partant de nos revendications et en construisant une analyse collective avec un maximum de collègues qu'il faut rencontrer, réunir. A nous de chercher partout à ce que les congrès départementaux rassemblent au-delà des seuls militants ! L'objet n'est pas seulement de faire le bilan de ce qui va dans le bon sens ou non et de « calculer » si celui-ci est globalement positif ou négatif. L'enjeu est bien plutôt d'analyser les orientations prises et de travailler à des revendications, dont des propositions économiques et sociales et environnementales, permettant de refuser l'austérité et de défendre des perspectives de progrès. Même si certaines décisions apparaissent en rupture avec les gouvernements précédents, encore trop de choix ne vont pour l'instant pas de ce sens.

La FSU doit donc pendre des résolutions dessinant par ses propositions un autre avenir, porteur de justice et de progrès social, d'alternatives environnementales, tout en défendant aussi des revendications immédiates, gagnables, pour rassembler et mobiliser.

Elle doit porter cette vision d'avenir, mener les débats avec les personnels sur ses propositions, en lien avec d'autres forces, appuyant sa réflexion de travaux scientifiques et intellectuels, et savoir en même temps construire le rapport de force pour obtenir sans attendre de meilleures conditions de travail, le développement et le renforcement des services publics au niveau de l'Etat, mais aussi dans les territoires, les collectivités locales, pour améliorer la vie des citoyens... S'appuyer sur ces avancées pour en imposer d'autres, montrer que « c'est possible », redonner espoir et confiance dans l'action syndicale pour permettre les mobilisations de masse indispensables à la satisfaction des revendications.

Le congrès a aussi à réfléchir sur l'évolution de notre outil syndical, et sur celle du syndicalisme français, dans un paysage très divisé où l'unité peine à se réaliser lorsqu'il s'agit de proposer, de construire des alternatives et non plus seulement de s'opposer à telle ou telle contre-réforme.

Il s'agit de mener à la fois les débats de société, construire des alternatives crédibles, et donner aux militant-e-s les outils nécessaires pour gagner des avancées, changer le quotidien, changer l'instant.

Unité et Action est porteur de ce syndicalisme, soucieux de l'intérêt général, traçant des perspectives et cherchant toujours à engranger les succès des plus petits aux plus grands. Et même si aujourd'hui la tâche semble ardue, nous savons relever ces défis. Le congrès sera l'occasion de le montrer.

Unité et Action

## LE CHANGEMENT : NI MAINTENANT, NI PLUS TARD

De la ratification du TSCG à l'accord Mittal-Matignon sur Flo-  
range, la liste est longue de ce que les esprits les plus charitables  
appelleront des renoncements sous la pression du patronat,  
quel qu'en soit l'avatar : agences de notation, marchés, ME-  
DEF, faux « pigeons » ou vrais prédateurs comme Mittal. De  
rupture avec le libéralisme il n'a jamais été question, ni chez le  
candidat Hollande ni pour son gouvernement, qui ne concei-  
vent une politique de gauche que dans l'aménagement aux  
marges d'un capitalisme en crise.

On est loin des attentes que traduisait la défaite de Sarkozy.  
L'austérité est plus que jamais à l'ordre du jour, se déclinant,  
avec le pacte de compétitivité, en cadeaux fiscaux à fonds per-  
dus au patronat sur le dos des salariés et des ménages qui paie-  
ront doublement la facture : en perte de revenus et en perte de  
services publics. En attendant bien sûr une grande réforme du  
marché du travail, une remise en cause du SMIC et un énième  
« sauvetage » de la Sécu et des retraites dans la même veine que  
les précédents. Quant aux ministères « prioritaires », l'affichage  
relève du trompe l'œil : la refondation de l'école reste du Fillon  
toiletté avec au bout du quinquennat 20 000 postes en moins  
par rapport à 2005 ; la construction de nouvelles prisons absor-  
bera l'essentiel de la priorité dans la Justice. Des changements  
« budgétairement » neutres mais qui seraient de vrais mar-  
queurs politiques comme la suppression de la journée de caren-  
ce ou de la « nouvelle gouvernance » ne sont pas même à  
l'ordre du jour dans la FP. Pour ne rien dire de dossiers  
comme celui des sans-papiers sur lesquels le changement ne  
coûtait pas un sou mais qui verront pourtant une intolérable  
continuité avec la politique du précédent gouvernement. Au

final, une des seules promesses tenues sera l'acte 3 de la décen-  
tralisation, dont on sait ce qu'il signifie de désengagement de  
l'État, d'accroissement des inégalités territoriales, et de déficit  
démocratique.

Que peut espérer le syndicalisme de transformation sociale  
dont se revendique la FSU dans un tel contexte ? La défense des  
salariés et des services publics suppose certes de négocier d'ar-  
rache-pied pour sauver ce qui peut l'être, mais cela n'a de sens  
qu'en se donnant les moyens de mettre à bas l'ensemble du  
projet régressif qu'on nous impose. Car la société libérale qui  
se met en place au fil des réformes ne correspond en rien à celle  
que nous voulons : une société solidaire, où les groupes et indi-  
vidus puissent s'émanciper de toute forme d'oppression, et où  
le développement du bien-être social se fait dans le respect des  
équilibres écologiques. On ne fera pas changer la nature des  
politiques à l'œuvre sans une intervention déterminée des sala-  
rié-es dans le champ politique et social. Les colères qui mon-  
tent partout, dans les secteurs professionnels et en Europe ne  
peuvent déboucher sur des luttes progressistes que si les ac-  
teurs du mouvement social et syndical proposent des perspec-  
tives. Si la France n'est pas -encore- la Grèce, les dégâts de la  
crise du système capitaliste ne laisseront pas le corps social in-  
demne. Il est de notre responsabilité d'alerter les salariés sur le  
sens des politiques à l'œuvre, sur les alternatives possibles, et  
de leur proposer les voies de la mobilisation collective.

Marie-Cécile Périllat, Ecole Emancipée

## CONSTRUIRE UN PROJET FÉDÉRAL, RASSEMBLER ET MOBILISER MAINTENANT AUTOUR DE CE PROJET

Durant le « quinquennat Sarkozy », la FSU et ses syndicats ont  
joué un rôle de premier plan dans la construction des mobili-  
sations sociales, et tout à fait déterminant dans l'Éducation Na-  
tionale où les personnels se sont mobilisés massivement à de  
multiples reprises contre le démantèlement du Service Public  
d'Éducation, la remise en cause de ses missions et les atteintes  
répétées aux statuts et aux identités professionnelles. Des mobi-  
lisations qui ont porté l'exigence d'une autre politique édu-  
cative au premier plan du débat public, et en ont fait un enjeu  
majeur du débat politique.

Avec la défaite de N. Sarkozy, outre un grand soulagement, les  
personnels de l'Éducation et de la Fonction Publique ont ex-  
primé l'attente d'une vraie rupture avec les politiques libérales.

**8 mois plus tard... l'attente est toujours là, la déception prend  
le pas.**

60000 créations de postes, c'est une rupture avec les suppres-  
sions massives opérées depuis 2007 dans l'Éducation. Mais  
chacun sait qu'elles ne suffiront pas à réparer tous les dégâts et  
à mettre en œuvre la politique ambitieuse pour l'École, ses per-  
sonnels et la jeunesse, pour laquelle notre profession s'est bat-  
tue.

Le projet de loi d'orientation confirme ce manque d'ambition.  
Et les zones de flou qu'il contient - qui seront tranchées... par  
décret - sont porteuses de réels dangers pour les personnels,  
que conforte le projet de loi de décentralisation.

Sur la dégradation des conditions d'exercice et la dévalorisa-  
tion de nos métiers, qui sont pourtant la préoccupation pre-

mière des collègues du 2<sup>nd</sup> comme du 1<sup>er</sup> degré, toujours rien...  
à part « d'affectueuses » déclarations... et d'autres qui font pla-  
ner la menace de remises en cause de nos métiers et de nos sta-  
tuts. Quant à la crise des recrutements qui continue de s'aggra-  
ver, aucune mesure sérieuse n'est envisagée pour la combattre.

*Et la FSU dans tout ça ?*

Lors de la phase de « concertation », la FSU et ses syndicats ont  
porté leurs mandats avec opiniâtreté, sans toutefois pouvoir  
empêcher que les personnels n'en soient écartés. La phase sui-  
vante, de « négociations », a montré les limites de la volonté  
politique du gouvernement et sa perméabilité au lobbying.

La FSU doit maintenant répondre à plusieurs enjeux décisifs :  
porter publiquement l'exigence sociale et économique de dé-  
mocratisation, ce qui implique une politique éducative réelle-  
ment en rupture ; porter l'exigence de revalorisation de nos  
métiers et d'amélioration des conditions de travail de tous ;  
parler aux personnels, pour construire avec eux les mobili-  
sations indispensables pour peser efficacement sur les choix poli-  
tiques.

Elle doit répondre aux mêmes enjeux dans la Fonction Publi-  
que, sur son avenir et ses missions, les salaires, la journée de  
carence et la poursuite des suppressions massives de postes  
dans les ministères « non prioritaires » qui voient leurs mis-  
sions fondamentales remises en cause.

Bernard Duffourg, Unité et Action

# CONTRIBUTION DU SNPI

Les stratégies voulues par les précédents ministères, en matière de pilotage, ont été guidées par les conceptions néo-libérales du management. Une gestion essentiellement comptable des moyens s'est substituée à une analyse fondée sur les valeurs démocratiques de l'école. L'évaluation des pratiques professionnelles s'est focalisée sur une mesure superficielle et immédiate des résultats. La modélisation des pratiques a été préférée à la formation. A la logique républicaine, s'est substituée une conception technocratique voulant faire de l'encadrement en général et des inspecteurs en particulier les agents d'une politique plutôt que les serviteurs des valeurs républicaines de l'école.

Que les actes professionnels des inspecteurs soient guidés, dans une démocratie, par les volontés politiques des représentants de la nation, nul ne peut le contester. C'est la loi et la réglementation qui doivent constituer les fondements de leurs missions et non leurs propres volontés et leurs jugements personnels. Pour autant, les cadres de l'État ne peuvent être considérés comme les agents d'une propagande idéologique ou les producteurs d'indicateurs destinés à servir une argumentation partisane et non à décrire une réalité objective.

Si la refondation de l'école veut permettre de retrouver les objectifs fondamentaux de l'école républicaine et principalement celui de l'égalité dans l'accession aux savoirs et aux qualifications, il faut rompre de manière nette avec la culture du management qui a prétendu rationaliser le service public de l'éducation en y transposant des méthodes guidées par les objectifs économiques de l'entreprise privée. Cela suppose une volonté politique claire-

ment énoncée. Pour ne prendre que quelques exemples, elle doit se traduire par le renoncement d'un usage des évaluations comme caution de choix politiques, par le retour d'une volonté d'accompagnement et de formation des enseignants plutôt que par la contrainte de consignes exécutoires, par la confiance dans les choix construits par les équipes plutôt que par la multiplication de préconisations technocrates, par un développement de la culture professionnelle de la concertation et de l'élaboration collective plutôt que par la modélisation de « bonnes pratiques », par l'analyse experte des situations plutôt que par la focalisation sur des indicateurs de performance.

C'est une transformation de la culture de l'encadrement qu'il faut engager, et à cet égard il est indispensable que la FSU puisse renforcer son influence chez les cadres de la fonction publique. A l'illusion d'une compréhension de l'école par la mesure d'indicateurs permettant la prescription, doit être substituée la volonté de construire des pratiques professionnelles fondées sur les valeurs égalitaires de l'école républicaine. C'est elles qui donneront à l'action des inspecteurs le sens nécessaire pour que le conseil, l'accompagnement, la formation contribuent à l'amélioration du service public d'éducation. Une école plus égalitaire ne se construira pas sans l'adhésion profonde de l'ensemble des agents. Cette adhésion ne se décrète pas, ne se préconise pas, ne s'ordonne pas. Elle se construit par la compréhension des enjeux d'une école démocratique, dans la formation, la concertation et l'action collective. Il est temps de dire clairement que c'est dans cette perspective que les inspecteurs doivent agir.

## LE MSJEP VA DEVOIR QUITTER LA SPHÈRE DES MINISTÈRES SOCIAUX

La constitution d'un Ministère de plein exercice (M. SJEPVA) en mai 2012 s'est réalisée sans remise en cause des dégradations opérées par la RGPP et la RéATE : dissolution de sa GRH spécifique, dilution départementale en directions interministérielles, fusion régionale avec ce qui reste du ministère de la Santé, lui-même atomisé en Agences Régionales de Santé, destruction du tiers du réseau d'établissements publics nationaux et destruction d'emplois, dont toute la filière administrative héritée de l'Éducation.

Ce ministère « éducation populaire, jeunesse et sport » est né à la Libération au sein de l'Éducation Nationale. La direction de l'éducation populaire a été créée pour porter comme nécessité démocratique la construction et l'apprentissage de contre-pouvoirs citoyens, dans un domaine de compétences partagées avec des mouvements d'éducation agréés. La mission de l'État a consisté à former des cadres de mouvements, soutenir des politiques publiques d'équipements, d'emploi, de formation, de développement des pratiques culturelles.

À cette même époque l'organisation du sport est définie par ordonnance en tant que compétence d'État, positionnant le sport comme enjeu d'intérêt général d'émancipation. Prenant autonomie de l'Éducation Nationale, directions des sports et d'éducation populaire ont été associées malgré leurs spécificités d'intervention, leurs cadres juridiques différents. Il n'existe pas de loi cadre de l'éducation populaire alors qu'une loi sur le sport, en tant qu'activités physiques et sportives (APS), organise en France de larges délégations publiques au mouvement sportif. Une culture commune lie les deux directions, celles d'actions éducatives et culturelles.

Intégrer « SJEPVA » dans les ministères sociaux est plus qu'une réduction de voilure liée au dessein politique, cela transforme en profondeur et en approche régaliennne les missions d'un État qui devrait être garant du service public, de la démocratisation, de l'éducation et de l'émancipation. La jeunesse est mise en dispositifs, renvoyée à des politiques locales disparates. Les associations sont des structures économiques rejoignant souvent des problématiques d'entreprise. Le sport est mis au service de la cohésion sociale, de la santé, de la jeunesse, ou encore de l'attractivité du pays et des territoires notamment à travers des événements sportifs. Ces instrumentalisations diluent le sport et empêchent sa démocratisation culturelle. L'apprentissage de la citoyenneté est renvoyé aux familles, éventuellement à l'École, sinon à la Police ou à la Justice. Tous les métiers perdent du sens.

La FSU demande la sortie du MSJEPVA de la sphère des ministères sociaux. Ses moyens doivent être renforcés en fonctionnaires et son budget augmenté. Sa structuration administrative doit être modifiée pour être rendue cohérente et efficace : Les pans de services « Éducation populaire, vie associative, jeunesse et sports » qui perdurent dans les DDCS et DDCSPP doivent être développés dans une structure spécifique du MSJEPVA régional déclinée au plan départemental. Il en va du maintien des missions nationales éducatives et culturelles de ce ministère qui doivent être pleinement reconnues pour ne pas être exposées aux clientélismes et lobbies, ni victimes des inégalités territoriales qui se creusent dans un contexte de décentralisation amplifié

EPA – SNEP

# LOI SAUVADET : AU NOM DE LA « RÉSORPTION DE LA PRÉCARITÉ »

## Un cheval de Troie contre le statut de la Fonction Publique

La FSU n'a pas signé le protocole d'accord dit sur la « résorption de la précarité ». La direction de la FSU, contrainte à la non signature par la prise de position de plusieurs syndicats nationaux et instances syndicales, n'a pourtant eu de cesse de contourner cette décision. Elle a immédiatement décidé de participer à toutes les concertations portant sur le suivi de l'accord. Et la direction du SNES propose même de modifier les statuts de la fédération... pour s'assurer que cela ne se reproduise pas.

Mais venons en au fond : que contient ce protocole et la loi Sauvadet qui en découle, adopté avec un bel enthousiasme par l'ancienne majorité UMP à l'Assemblée en mars juste avant d'être battue aux élections de mai-juin 2012 !

Dans CNRS hebdo, le directeur des ressources humaines, Coudroy s'en explique en toute franchise : « *Les ressources allouées au CNRS sont limitatives. La cinquantaine de CDI conclus en 2012 a réduit d'autant le nombre de postes ouverts au concours en 2012.* »

Il ne s'agit donc nullement de réduire la précarité, mais fermer la porte de la titularisation comme fonctionnaires aux précaires.

Et Coudroy précise l'objectif des concertations avec les directions syndicales : « *Nous discutons de l'équilibre à trouver entre d'une part, le recrutement par la voie nouvelle de CDIisation et d'autre part, le mode normal de recrutement au CNRS qui reste le concours comme dans toute la Fonction Publique.* »

Il s'agit d'instaurer dans un premier temps un double statut comme transition vers la liquidation totale du statut de la Fonction Publique. C'est ce qu'on pourrait appeler la procédure France Telecom où le processus arrive aujourd'hui à son terme.

Et c'est cela qui nous est vendu par la direction de la FSU comme une « avancée » dans la lutte contre la précarité ! A l'inverse la responsabilité de la FSU est de se prononcer :

- Abrogation de la loi Sauvadet, rupture de la concertation pour sa mise en œuvre
- Réemploi à temps plein de tous les vacataires, contractuels, précaires
- Titularisation massive des précaires à leur niveau de qualification par l'ouverture de postes à des concours internes

Marie-Claire Saint-Lager,  
élue Front Unique à la CA nationale  
du SNCS

## REFONDATION DE L'ÉCOLE, -PROJET DE LOI

*Ce texte vise à actualiser le thème 1, suite à la présentation du « projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République »*

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république sera votée au début du printemps. Cherchant à maintenir des équilibres issus de la concertation de l'été 2012, le projet décline en 53 articles et une annexe « la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'école de la république », les moyens d'une « élévation générale du niveau de tous les élèves ».

Après la loi Jospin de 1989, qui instaura l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac, puis la très contestée loi Fillon de 2005 et la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences, la loi Peillon se propose d'abroger des mesures très critiquées (note de vie scolaire, apprentissage à 14 ans... le collège unique étant réaffirmé), d'en modifier d'autres (le socle commun « de connaissances et de compétences » devient « de connaissances, de compétences et de culture », les missions de l'école maternelle sont redéfinies...) et de revenir à une véritable formation professionnelle des enseignants. Des dispositifs nouveaux sont mis en place : écoles supérieures du professorat et de l'éducation, service public du numérique, enseignement moral et civique, plus de maîtres que de classes... Le rapport annexe fixe quant à lui les objectifs de la loi en termes de priorités, de moyens humains et de pédagogie.

La FSU partage la volonté de faire de l'éducation une priorité nationale. Elle s'est investie dans la concertation, puis dans les consultations qui ont accompagné l'écriture du projet de loi. Certaines propositions qu'elle porte ont influencé l'écriture du

texte (notion de culture dans le socle et réécriture de celui-ci, Conseil supérieur des programmes, formation des enseignants, mesures pour le premier degré...). Elle prend acte de la programmation de 60 000 créations de postes.

Mais le projet manque d'une perspective globale de la maternelle au lycée, pour assurer enfin la réussite de tous les élèves. Il comporte également des absences ou des continuités avec les politiques précédentes qui ne permettront pas les transformations nécessaires : l'avenir de l'orientation scolaire, le pilotage des cartes de formation professionnelle, le rôle complémentaire à l'école des associations et des collectivités territoriales sont renvoyés à la loi de décentralisation et appellent à la plus grande vigilance. Par ailleurs, de nombreuses questions sensibles (périmètre des réseaux d'aide, rythmes scolaires, liaison CM2-6e, structuration du collège, évolution du lycée) seront traitées par les textes d'application.

Le projet de loi ne peut constituer qu'une première étape de la « refondation de l'école ». Les attentes et les exigences des personnels et de la société sont importantes. Les mois à venir seront déterminants, à la fois pour la démocratisation de l'école et pour les personnels, qui attendent des améliorations concrètes, en termes de conditions d'exercice du métier et de salaires. La FSU prendra toute sa part dans les discussions et les négociations des prochains mois.

Contribution du collectif d'animation  
du secteur éducation FSU

Retrouvez les infos  
sur le site web de la fsu :  
<http://fsu.fr>

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Décembre 2012 - Prix: 0.40€  
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info  
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - E-Mail : fsu.nationale@fsu.fr